

**Extrait de décision de la Commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 14 juin 2012 la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation à la SA l'Immobilière Européenne des Mousquetaires, dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, représentée par son Président Directeur Général, M. Yves AUDO, de procéder à l'extension de l'ensemble commercial « INTERMARCHE », exploité avenue René Coty à Bellac (87300), par la création de 4 boutiques d'une surface de vente respective de 137,14 m² ; 143,21 m² ; 73,87 m² ; 71,78 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de BELLAC.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Henri JEAN